

CONVOCAATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION LIFB

Aux membres du Conseil d'Administration de la LIFB,

Mesdames, Messieurs, Cher-e-s ami-e-s,

J'ai le plaisir de vous convier à notre prochaine réunion de Conseil d'Administration qui se tiendra le :

MERCREDI 19 AVRIL 2023
En mixte présentiel (siège LIFB) / visioconférence à partir de 20h00

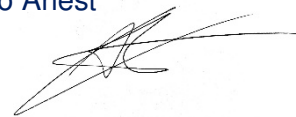
Vous retrouverez ci-dessous l'ordre du jour prévisionnel de cette réunion :

- Validation du PV du Conseil d'Administration du 14-02-2023
- Point financier :
 - o Clôture de l'exercice financier 2022 – *interventions de M. LEGRAND (cabinet Exponens) et de Mme TERQUEM (Commissaire aux comptes)*
 - o Proposition d'affectation du résultat et Timbre Ligue 2023-2024
 - o Campagne ANS2023
- Point sportif : point sur Compétition parabadminton 2024
- Point statutaire :
 - o Ordre du jour de l'AG du 31-05-2023
 - o Réforme statutaire
- Point administratif :
 - o Evolution des RH
 - o Changement de siège de la LIFB
- Questions diverses et d'actualité
 - o Commission Régionale Disciplinaire

Je vous remercie de me confirmer votre présence et de nous indiquer si vous souhaitez être présents à la Ligue. Dans l'attente, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou questions que vous souhaiteriez voir abordée (*à transmettre en amont de la réunion*).

Dans l'attente, je vous prie de recevoir l'expression de mes sportives salutations,

Le Président de la LIFB
Hugo Anest



LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE BADMINTON
64 rue du Couëdic 75014 PARIS
Téléphone : 01.81.70.61.35
contact@lifb.org www.lifb.org

Ligue de la Fédération
Française de Badminton

Habilitée par arrêté ministériel
n°SPOV1243663A
Le 31 décembre 2012
Siret : 34772637400049

Conseil d'Administration LIFB – Procès-verbal Réunion du 19 Avril 2023 en visio/présentiel Adopté à l'unanimité le 21/06/2023

Présents : *en présentiel* : Hugo ANEST, Valérie CONTOZ, Maurice PAQUET (départ à 22h30), Paul ADAM, Didier JACQUEMIN, Marie-Jeanne BOULANGER – *en visioconférence* : Arnold AKPLOGAN, Jonathan CASSIER, Sonia KACED (départ à 22h15), Brigitte VINCENT, Olga PETROVA.

Excusés : Adèle RABY, Corentin XOUAL, Mathieu THOMAS, Matthieu SOUCHOIS, Raphaële TERQUEM (Commissaire aux comptes).

Invités : Thierry LEGRAND (Cabinet Exponens – jusqu'à 20h45), Olivier DAUBE (Directeur LIFB)

Rappel de l'ordre du jour :

- PV du CA du 14-02-2023 (**vote n°1**)
- Finances ;
 - o Présentation des comptes 2022 et intervention du cabinet Exponens (**vote n°2**)
 - o Proposition d'affectation du résultat 2022 (**vote n°3**)
 - o Proposition de timbre Ligue 2023-2024 (**vote n°4**)
- Vie statutaire :
 - o Ordre du jour prévisionnel de la prochaine AG (**vote n°5**)
 - o Propositions de modifications statutaires
- Vie sportive :
 - o Projet de réforme des compétitions jeunes
 - o Compétition parabad
 - o Finale Top12 et proposition d'aide financière au club organisateur (**vote n°6**)
- Administration de la Ligue
 - o Point sur les RH de la Ligue (arrivées, recrutements)
 - o Point sur le siège de la Ligue
- Questions diverses et d'actualité :
 - o Point sur les licences
 - o Campagne ANS 2023 et cellule territoriale (**vote n°7**)
 - o Point sur la procédure disciplinaire à l'encontre de Championnet Sports
 - o Billets JOP2024

1. PV de réunion du CA du 14-02-2023

Vote n°1 : proposition de validation du PV de CA du 14 février 2023

- POUR : 9/ CONTRE : 0/ Abstention : 1
- Décision : Adoptée à la majorité

2. Finances

a- Présentation du bilan financier 2022 (T. LEGRAND – Cabinet Exponens)

Le compte de résultat 2022 s'établit à -78.340,14€ (dont 29.250€ de plan de soutien –cf affectation du résultat). Le déficit de gestion est donc de 49.090,14€ (*pour rappel, le budget voté pour 2022 prévoyait un déficit de -81.795€*).

M. LEGRAND confirme une nette reprise des activités qui se traduit par un retour à la normale des produits (+354K€ de produits licences par rapport à 2021) mais également des charges (charges salariales, déplacements en compétition).

Echanges avec les administrateurs :

- Augmentation des charges salariales (salaires et charges) : +150K€ ; plusieurs raisons liées à cette forte augmentation :
 - Arrêt des aides COVID (charges, activité partielle)
 - Vacances de postes en 2021 (directeur -6 mois-, chargé de développement -3 mois-, chargée de communication -3mois-)
 - Embauches sur des bases salariales plus élevées correspondant aux compétences recherchées et permettant de limiter le turn-over
 - Provisions pour congés payés (équipe au complet ayant cumulé un maximum de CP –il s'agit d'une variation que l'on ne devrait pas retrouver en 2023-)
- Baisse des subventions : aide ponctuelle en 2021 du Conseil Régional (115K€) en raison de la pandémie,
- Augmentation des postes transport, restauration, hébergement : reprise de l'activité (nombre de déplacements) combinée à une forte inflation. Le comparatif par rapport à 2019 permet de relativiser cette hausse.

Il est convenu, pour l'AG, de présenter les comptes en comparaison avec l'année 2019 pour comparer des exercices financiers équivalents en terme de volume d'activité.

Le bilan fait apparaître des fonds propres supérieurs à 600K€, soit environ 8 mois d'activité. Dans ces fonds propres, un certain nombre de sommes sont fléchées (*missions JOP2024, 50^{ème} anniversaire de la Ligue...*).

Vote n°2 : proposition d'adoption des comptes 2022

- POUR : 9/ CONTRE : 0/ Abstentions : 2
- Décision : Adoptée à la majorité

b- Affectation du résultat

Le résultat 2022 est grévé par le solde du plan de soutien (29.250€) alloué aux clubs pour la 2^{ème} et dernière année.

En tenant compte de ces éléments, il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **-29.250€** à la réserve fléchée « plan de soutien » (*sur cette réserve de 34.250€, il restera un reliquat de 5.000€ à imputer au pack affiliation*)
- **-49.090,14€** au fonds associatif

Vote n°3 : proposition d'affectation du résultat 2022

- POUR : 10/ CONTRE : 0/ Abstention : 1
- Décision : Adoptée à la majorité

c- Timbre Ligue 2023-2024

Exemples de tarifs affiliations / licences	Affiliations	Adultes	Jeunes	Minibads
Tarifs LIFB actuels	25€	13,45€	12,75€	6,52€
Moyenne nationale	43,76€	18,82€	17,63€	9,05€
Centre Val de Loire	21€	20€	18€	9€
Auvergne Rhône-Alpes	70€	19,75€	19,75€	9,88€
Nouvelle-Aquitaine	23€	17,5€	13,2€	6,6€
Grand Est	30€	20,95€	17,95€	9,12€
PACA	50€	16,9€	16,85€	8,37€
Bretagne	69€	16,25€	14,96€	7,63€

Considérant que les ligues, en particulier la LIFB, doivent répondre aujourd'hui à de nombreux enjeux :

- Nécessité de maintien du niveau d'exigence et de formation sur l'accès au haut-niveau (pôle espoir notamment),
- Augmentation de la présence des salariés sur le territoire au soutien du réseau,
- Recrutements (chargée de mission JOP2024, formation) sur des profils moins juniors

- Augmentation de certains postes de dépenses (défraiement des OT)
- Inflation importante (+20% sur les volants, électricité, déplacements...)
- Perspective de diminution des dépenses publiques (ANS)

Considérant que le timbre ligue n'a pas augmenté depuis près de 10 ans et se situe aujourd'hui très en dessous de la moyenne nationale

Le Bureau de la ligue Ile-de-France, réuni le 22-03-2023, propose une augmentation du timbre ligue pour la saison 2023-2024 :

Proposition de tarifs 2023-2024	25€	15€ <i>(+1,55€ soit +11,5%)</i>	13,50€ <i>(+0,75€ soit +5,9%)</i>	7€ <i>(+0,48€ soit +7,3%)</i>
--	------------	---	---	---

Vote n°4 : proposition de timbre Ligue 2023-2024

- POUR : 6/ CONTRE : 2/ Abstentions : 3
- Décision : Adoptée à la majorité

3. Vie statutaire

a- Ordre du jour de la prochaine AG

Ordre du jour prévisionnel de l'AG qui se déroulera le mercredi 31-05-2023 à Issy-les-Moulineaux (Cité des Sports) :

- o AG Extraordinaire (*quorum : 50% des délégués représentant 50% des voix*) pour des modifications statutaires (voir ci-dessous) :
- o AG Ordinaire :
 - Rapports moral et d'activité 2022
 - Rapport financier 2022 et affectation du résultat
 - Timbre ligue 2023-2024 (voir ci-après)
 - Élection complémentaire au CA (4 postes dont 1 médecin, 1 poste homme, 2 postes femme)

Vote n°5 : proposition d'ordre du jour de l'AG du 31-05-2023

- POUR : 11/ CONTRE : 0/ Abstention : 0
- Décision : Adoptée à l'unanimité

b- Proposition de révisions statutaires

Ces propositions de révision envoyées avec les documents préparatoires concernent :

- Des éléments de forme (toiletage), de praticité (possibilité d'organiser des AG en visio) ou de mise en conformité (suppression de l'obligation d'un médecin)
- Des éléments de fond (modification du mode de scrutin, possibilité de procurations)

Hugo ANEST propose d'organiser un vote en distanciel uniquement sur les éléments de forme en vue de la prochaine AG. Les éléments de fond nécessitent encore des échanges et permettront, dans un 2^{ème} temps, d'intégrer les exigences fédérales en lien avec la mise en œuvre de la Loi du 02/03/2023 (Loi 2022-296 visant à démocratiser le sport en France) et les nouveaux statuts fédéraux.

Un nouveau document sera donc envoyé aux administrateurs dans les prochains jours.

4. Vie sportive

a- Projet de réforme des compétitions jeunes

La réforme porterait sur le Championnat de France jeunes avec un resserrement des tableaux (*et éventuellement une phase qualificative*) pour permettre d'intégrer des infrastructures plus petites ainsi que sur les compétitions U17, U15 et U13.

- Compétitions U17 / U15 :
 - Suppression des CIJ et Top Elite
 - 3 CEJ avec tableaux de 16 joueurs, classement intégral
 - 2 tableaux max par joueur
- Compétitions U13 :
 - 6 CEJ + 2 brassages nationaux
 - BN1 qualificatif pour les CEJ1, 2 et 3
 - BN2 qualificatif pour les CEJ4, 5 et 6

La proposition relative aux U13 augmenterait sensiblement les coûts pour les ligues (ou pour les clubs / familles) et contraindrait les ligues à organiser 1 CEJ tous les 2 ans. Habituellement, ces réformes réglementaires sont votées avant le 31-03 pour la saison n+1. A date, cette réforme n'a pas été votée (*elle pourrait ne l'être qu'en juin*).

b- Compétition internationale parabadminton

Des échanges ont eu lieu avec le club IMBC92 sur l'accueil de cette compétition à l'issue desquels une lettre d'intention a été envoyée à la FFBaD en amont du COMEX du 11 et 12-03-2023.

Compte tenu du calendrier prévisionnel 2024 (test event IFB organisé à l'Arena Porte de la Chapelle en mars ou avril 2024, déplacement de l'Orléans Masters), l'éventualité d'une compétition internationale parabadminton en France en 2024 a été rejetée.

La proposition de la FFBaD est la suivante :

- Organisation du Championnat de France Parabadminton en 2024
- Organisation d'une compétition internationale Parabadminton en 2025 (engagement potentiel sur 3 années en cas d'accord de la BWF).

Le club d'Issy-les-Mouineaux a validé ce montage au moins pour l'accueil du Championnat de France parabadminton au Palais des Sports R. Charpentier. Un groupe de travail mixte sera donc constitué pour préparer cette compétition.

c- Finale TOP12 (Élancourt)

Élancourt accueillera les 5 et 6-05-2023 les finales du TOP12 :

- ½ finales le vendredi 05-05 (à partir de 13h30)
- Finales le samedi 06-06 (petite finale à 11h / finale à 15h)

La Ligue est en lien avec le club organisateur pour l'accompagner dans différentes démarches : recrutement de bénévoles, communication de l'événement et éventuellement suivi des subventionnements. Sur ce point, le Conseil Régional IDF ne devrait pas allouer de financement (beaucoup de demandes sur le territoire dont de nombreuses demandes internationales).

Par ailleurs, une étape du Bad'Tour sera organisée en marge de cette manifestation dans le parc autour du Palais des Sports.

Un sondage sera envoyé aux élus pour faire remonter les participations (et prévoir des invitations) ; à noter également que ce sondage concernera la soirée de gala du samedi 6/05.

Hugo ANEST propose de soutenir financièrement le club (à l'instar de la FFBaD et du comité 78 qui octroient 1.000€) à hauteur des conventionnements clubs pour l'accueil des championnats régionaux soit 1.000€ également.

Vote n°6 : proposition d'aide financière au club d'Elancourt (78)

- POUR : 9/ CONTRE : 0/ Abstention : 0
- Décision : Adoptée à l'unanimité

5. Administration de la LIFB

a- Évolution des ressources humaines de la LIFB

Comme évoqué lors des discussions budgétaires en fin d'année 2022, de nombreuses évolutions sont à prévoir en 2023 dans la composition de l'équipe salariée :

- Arrivée d'une chargée de mission JOP2024 (profil badiste, reconversion professionnelle) : Hélène TERRASSE depuis le 29-03-2023
- Recrutement de 2 stagiaires (en lien avec nos obligations contractuelles avec le Conseil Régional) :
 - Sur le secteur communication (communication digitale) : Sana MEZIANI depuis le 03-04-2023
 - Sur le secteur diversité des pratiques (Bad'Tour) : en cours
- Recrutement d'un-e chargé-e de mission formations (formations fédérales + CQP) suite aux départs de F. DOR et S. SLIMANI – échéance juin 2023

Paul ADAM évoque la question des évolutions salariales « collectives » des équipes Ligue : pas d'augmentation collective prévue à date mais certaines augmentations mécaniques dues au rattrapage des minimas conventionnels pour certains salariés. Hugo ANEST rappelle malgré tout la mise en place des tickets restaurant au 01-01-2023 (valeur faciale de 9€ dont 50% pris en charge par la Ligue).

b- Siège de la Ligue

1- Fin du bail

Le propriétaire nous a informé officiellement de la mise en congés à échéance (14/10/2023) : pas de renouvellement du bail en raison de la vente du bâtiment ; notre droit de préemption sur la vente (prix fixé : 820K€ comprenant des travaux de rénovation que nous estimons entre 80 et 100K€) est valable 1 mois.

2- Options

Compte tenu de l'ouverture de la Maison régionale des Sports (MRS) livrée fin 2024 / courant 2025 très certainement, 3 options s'offrent à nous avec chacune des avantages et des inconvénients :

- L'achat du siège actuel (prix à négocier, travaux à prévoir) imputerait nos fonds propres à hauteur de 200K€ (plus frais de notaires) afin de conserver un montage de prêt viable (44K€/an sur 20 ans ou 51K€/an sur 15 ans). Néanmoins, cette option nous permettrait à terme de percevoir des loyers. L'option achat passera impérativement par une validation en AGE.
- Une nouvelle location (baux de 3/6/9) pose plusieurs problématiques : coûts des loyers (à quartier équivalent, compter un surcoût de 50% soit 45K€/an hors charges courantes), des honoraires d'entrée importants (15% à 30% du loyer brut annuel) et des coûts annexes (déménagement).

- o Coworking : le plus souple en attendant l'installation dans la MRS (mutualisation des services généraux, vente ou reprise de notre mobilier de bureau, pas d'engagement de durée). Compter là aussi un coût minimum de 350€ à 400€ HT/poste à quartier équivalent (sur une base de 10 postes de travail).

Compte tenu des coûts affichés, il faudra certainement étudier un changement de secteur (Paris nord, petite couronne) à corrélérer avec les possibilités d'accès pour les salariés notamment.

Le Bureau a entériné la composition d'un groupe de travail chargé de faire des propositions pour une validation définitive lors du prochain CA du 21-06-2023. Ce groupe comprend des élus (Didier JACQUEMIN, Hugo ANEST, Brigitte VINCENT) et des salariés (Geoffrey DEVANLAY, Olivier DAUBE).

6. Questions diverses et d'actualité

a- Point sur les licences à date

Comités	Licences au 19-04-2020	Licences au 19-04-2022	Licences au 19-04-2023	Variation (par rapport à la saison 2019-2020)
75	4.276	4.235	4.606	+7,7%
77	5.409	4.893	5.432	+0,4%
78	5.586	5.225	5.951	+6,5%
91	5.212	4.801	5.230	+0,3%
92	5.508	5.238	5.857	+6,3%
93	2.395	2.329	2.552	+6,6%
94	4.068	3.869	4.134	+1,6%
95	3.479	3.199	3.458	-0,6%
TOTAL	35.942	33.794	37.224	+3,6%

b- Campagne ANS 2023

L'enveloppe ANS est en baisse de -8% (sous réserve d'éventuelles enveloppes complémentaires) pour toutes les fédérations. L'enveloppe réservée aux clubs est en augmentation (49% de l'enveloppe globale en 2023 pour atteindre 50% en 2024).

La LIFB a déposé 4 actions sur les thématiques suivantes :

- Attirer le public jeune : 9.000€
- Handicap (développement) : 12.000€
- Actions estivales / Airbad : 10.000€

- Animations JOP : 15.000€

Hugo ANEST propose de maintenir la composition de la cellule territoriale en charge d'instruire la cinquantaine de dossiers franciliens :

Elus	Salariés
Hugo ANEST	Olivier DAUBE
Didier JACQUEMIN (comités)	Hervé GOULIN
Marie-Jeanne BOULANGER (clubs)	Geoffrey DEVANLAY
Sonia KACED	Carl SAINTON

Vote n°7 : proposition de composition de cellule territoriale

- POUR : 8/ CONTRE : 0/ Abstention : 1
- Décision : Adoptée à la majorité

c- Billets JOP2024

Comme convenu lors de notre réunion du 16-11-2022, la FFBaD a confirmé la validation de notre commande de 28 billets pour un montant de 3.980€ déduits de notre Dialogue de gestion 2024.

d- Procédure disciplinaire Championnet Sports

La commission régionale disciplinaire a été réunie le 23-03 et a prononcé à l'encontre du club une radiation avec sursis.

Le club a fait appel de cette décision auprès de la commission fédérale d'appel.

Fin de la réunion : 23h00

Prochaine réunion de CA : 21 juin 2023

Le Président de la LIFB
Hugo ANEST

La Secrétaire Générale
Brigitte VINCENT

